



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FIN DE CHARGÉ DE FONCTIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'arrêté n°03/2023 du 24 juillet 2023 portant organisation des services départementaux,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 chargeant, monsieur Hervé Ménage, ingénieur en chef, des fonctions de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 1^{er} août 2020,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la nomination de monsieur Jean Lys au poste de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial, à compter du 15 novembre 2023,

ARRÊTE :

Article 1 :

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général du pôle aménagement et développement territorial de monsieur Hervé Ménage, ingénieur en chef, à compter du 15 novembre 2023.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

ARRAS, le **28 NOV 2023**

Le Président du Conseil départemental,

Pour le Président,
Jean-Claude LEROY
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines

Pierre CANONNE

Accusé de réception en préfecture
062-226200012-20231128-RH9244VO112023-AI
Date de télétransmission : 04/12/2023
Date de réception préfecture : 04/12/2023